



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2017

Les membres du Conseil Général de Bretonnières ont été convoqués, le 19 novembre 2017, pour le jeudi 7 décembre 2017, à la grande salle de l'Auberge communale. Le délai légal est donc respecté.
Remerciements à l'huissier pour la distribution des convocations et la mise en place de la salle.
La séance du Conseil est déclarée ouverte, à 20h, par le Président, M. Y. Brechbühl.

En collaboration avec la Municipalité, le bureau propose, tel que sur la convocation, l'ordre du jour suivant :

Formalités :

- Appel
- Adoption du dernier procès-verbal du 4 octobre 2017
- Assermentation.

Ordre du jour :

1. **Préavis n°5/2017 – Budget 2018** - Rapport de la commission de gestion et finances (Article 13.2 rCG).
2. **Communications des délégués aux associations intercommunales.**
3. **Communications de la Municipalité.**
4. **Communications du Bureau.**
5. **Vœux et divers.**

Aucune demande de modification de l'ordre du jour.

Appel

La secrétaire, Mme F. Roth, aidée de M. M. Théraulaz, scrutateur, procède à l'appel des membres.

Total des membres du Conseil 49

Membres présents 33

Quorum 17

Taux de participation 67%

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Les membres présents de la Municipalité sont :

M.	P.-D. Collomb	Syndic.	Administration générale, finances, gravière, routes.
Mme	I. Viatte	Vice-syndic	Eau, épuration.
Mme	V. Huber		Déchetterie, social, police, paroisse, protection civile, école.
M.	M. Jolliet		Bâtiments, pompiers.
M.	F. Bovier		Forêts, domaines, éclairage public, refuge.

Mme V. Chezeaux, boursière, est présente.

15 personnes ont pris la peine de s'excuser. 1 est absente. 1 personne de la presse est présente.

Adoption du dernier procès-verbal du 4 octobre 2017

Le procès-verbal étant joint à la convocation de ce Conseil, M. le Président estime que l'ensemble des membres en a pris connaissance. Il ne sera pas soumis à une lecture, mais mis en discussion.

Le procès-verbal est accepté à main levée. Remerciements à la secrétaire.

Assermentation : aucune.

Ordre du jour :

1. **Préavis n°5/2017 – Budget 2018** - Rapport de la commission de gestion et finances (Article 13.2 rCG)
Joint à la convocation le préavis municipal n° 5/2017 - Selon rCG Chapitre 3 Art 13.2.

- M. le Syndic P.-D. Collomb :

Cela n'a pas été très facile pour la Municipalité au vu de l'excédent de charge de Fr. 23'400.-. Cependant celle-ci garde confiance et optimisme avec l'espoir que l'année 2018 se clôturera bien (grand projet de réaménagement de la gravière et extraction du solde). Si la mise à l'enquête passe, il faudra compter six mois pour que la maison Cand Landi puisse mettre en place toute l'infrastructure concernant le déchargement des trains. A partir de l'automne, quelques mètres cubes de remblais pourraient déjà être amenés. Pour la maison Holcim, c'est juste le temps, après la mise à l'enquête, de défricher une partie du site avant de remettre en route les machines. Cet hiver, il n'y aura pas de travail sur le site, la route sera donc fermée. Si tout se passe bien, il sera possible de redémarrer les travaux en mai-juin.



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2017

- M. J.-L. Conod lit le rapport de la commission de gestion et finances.

« *La commission s'est penchée point par point sur le budget 2018, ainsi que sur le préavis no 5/2017.*

A noter :

L'augmentation des frais bancaires par la BCV pour la gestion du portefeuille d'actions Romande Énergie.

La fin des amortissements obligatoires de la rue Etienne.

L'achat de mobilier et l'entretien du système d'éclairage du refuge.

Nous remercions M. P.-D. Collomb, Syndic, pour sa disponibilité et ses diverses explications.

En conclusion :

A l'unanimité de ses membres, la commission de gestion et finances propose au Conseil Général, d'accepter le budget 2018 tel que présenté, bouclant sur un excédent de charges de Fr. 23'428.-»

Aucune question.

- M. le Président propose de voter le préavis en bloc. Accepté (1 abstention).

Le Conseil Général décide, après vote à main levée, d'accepter, en bloc, le préavis municipal n°5/2017 soit :

Accepter le budget 2018 tel que présenté, bouclant sur un excédent de charges de Fr. 23428.-

32 votants (oui : 30, avis contraire : 0, abstention : 2)

Le préavis n°5 / 2017 est donc accepté tel que présenté.

2. Communications des délégués aux associations intercommunales.

AIVN (eaux usées)

- M. D. Golaz : « *Lors de la dernière séance, il a été principalement discuté du budget de la STEP et du remplacement de la centrifugeuse, qui sera partagée entre plusieurs STEP. Tous ces points ont été acceptés.* »

- M. J. Martin : « *La secrétaire caissière, qui a démissionné, a été remplacée par Mme V. Chezeaux.* »

AIMS (Source Mercier)

- Mme F. Roth : « *Un montant de Fr. 30'000.- a été alloué pour l'engagement d'un fontainier. Le 31 mai 2017, M. Joël Petermann, président du comité de direction, informe que le débit de la source est de 937 litres / minute. Il est maintenant possible de lire ces résultats directement sur des téléphones portables et des tablettes. Suite à la rénovation du collège des Clées, le PC de l'AIMS a été déplacé sur le réservoir du Signal. La fibre optique a dû être adaptée. VO Energies a tout relié au Signal et une connexion internet avec du wifi a pu être tirée. Le gros PC du réservoir va être supprimé, afin que le surveillant actuel et le futur fontainier aient un PC portable. Une grande vitre va être posée devant les cuves afin d'éviter que de l'humidité se pose vers les portes de contrôle. Les débitmètres doivent encore être installés.*

L'étude ERNOM (Etude régionale des réseaux d'eau potable de la région Nozon, Orbe et Mujon) est terminée et le comité de direction a décidé de procéder à un appel d'offres pour la zone gauche des rives de l'Orbe. Ceci comporte l'agrandissement du réservoir de la Forêt, un bipasse au Signal et un réservoir côté de l'Abergement. Le Conseil sera informé de l'évolution de ces dossiers.

Du côté droite de l'Orbe, des discussions avec les Communes de Croy et Romainmôtier doivent être menées afin de trouver une bonne solution pour tous.

Lors de travaux sur la ligne CFF Vallorbe-Lausanne en 2016, des fuites d'hydrocarbures ont été détectées dans les voies. A ce jour, aucune trace d'hydrocarbures n'a été décelée dans la source. Il reste néanmoins encore une dernière analyse à faire. Le dossier ne sera pas clos tant qu'on n'est pas sûr à 100%. »

ASCOVABANO (écoles)

- Mme S. Chappuis : « *Le budget 2018 a été adopté à l'unanimité. On attend un nouveau bus qui va relier Bretonnières à Vaulion. Ce bus est commandé, mais il y a un délai d'attente. Dans le budget, au poste frais de transport, il y a moins Fr.10'000.-, grâce au transport des élèves du Vallon du Nozon en train (une année complète). Pour les locations de bâtiments, plus Fr. 127'000.- en raison d'une classe supplémentaire et de l'adaptation du loyer de la salle de gym à Ballaigues. A Romainmôtier une classe est utilisée maintenant à temps complet, alors qu'elle ne l'était qu'à temps partiel précédemment. A Vallorbe, adaptation du loyer du collège 1915, basée sur la nouvelle valeur ECA suite aux travaux de rénovation.*



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2017

Dans l'amortissement, peu d'achats de matériel. Pour les repas, participation des communes au réfectoire du Nozon, moins Fr. 9'000.-, diminution en raison du nombre d'élèves présents. »

ORPC (protection civile)

- M. Y. Brechbühl : *« Le 21 septembre, il y a eu la mise en place de la nouvelle organisation qui regroupe toutes les ORPC du district Jura Nord vaudois. L'assermentation a eu lieu à Yverdon. Le président du conseil intercommunal est M. Patrick Martin, syndic de Belmont sur Yverdon. Au comité directeur, M. Pierre-Alain Lunardi a été élu président. Le 15 novembre, il y a eu une assemblée pour le vote du budget. Budget un peu compliqué à voter, car c'était la première fois qu'il était mis en œuvre. Ils ont regroupé les quatre budgets des anciennes associations, additionné les montants et n'ont fait qu'un seul budget. Ils sont assez confiants, car ils réalisent qu'ils peuvent faire certaines économies, donc le prix par habitant ne va pas évoluer. L'ancienne association intercommunale va être dissoute au 31 décembre 2017 et il faudra encore accepter les comptes au printemps 2018 pour boucler définitivement l'association intercommunale de l'ancien district d'Orbe. »*

- M. M. Conod : qui a remplacé le sous gérant ?

- M. J. Martin : il n'a pas cessé son activité, mais un suppléant a été engagé pour le seconder.

3. Communications de la Municipalité.

M. le Syndic P.-D. Collomb : il est difficile d'agender une date pour une information à la population concernant le réaménagement de la gravière et l'exploitation. C'est le DGE (département général de l'environnement) qui gère toute la mise en place et l'exécution de la mise à l'enquête.

Il lit le mail (30 novembre) de M. Marcelpoix, géologue (DGE).

« Messieurs, Monsieur le Syndic,

Je dresse un point de la situation suite aux bilatérales que j'ai pu avoir avec certains d'entre vous ce jour. Il apparaît que les CFF, propriétaires du fond, n'entrent pas en matière pour un boisement compensatoire sur la parcelle numéro 82 de la commune de Bretonnières. Une solution reste à trouver, vous y travaillez.

Cet élément nouveau ne permet pas de disposer d'un dossier finalisé et dûment signé pour une mise à l'enquête encore cette année. Il est préférable d'éviter la précipitation dans cette dernière ligne droite.

Dès lors, l'enquête sera ouverte début janvier 2018 sur 30 jours. Cette modification du planning, qui peut paraître importante au regard de l'énergie que vous avez déployé ces derniers mois, ne représente en fait qu'un décalage de deux semaines sur le planning. En effet, la DGE aurait ouvert l'enquête sur 45 jours de façon à prendre en compte les congés de fin d'année. »

La date sera donc transmise en temps voulu.

- Mme V. Huber : merci pour le tri des déchets. La taxe forfaitaire a baissé. Concernant le PET et les flaconnages il y a des collectes dans les grands magasins. Elle recherche quelqu'un susceptible de la remplacer le mardi soir à la déchetterie, en raison d'un changement dans son travail.

Elle s'informerait, suite à la remarque de Mme A.-M. Clerc concernant le recyclage des briques de lait (possible chez Aldi).

- Mme I. Viatte : concernant le réservoir, il y a eu des travaux (décapage), parce que l'isolation n'était plus conforme. Cela suintait, coulait à l'intérieur. 2017 était encore une année très sèche. Elle a mesuré le débit qui n'est plus qu'à 24 l/minutes, alors qu'il était à 72 l/minutes l'année précédente à la même époque. Les sources donnent, mais si cela continue comme ça, il faudra recourir à la Source Mercier.

4. Communications du Bureau.

- M. Le Président remercie :

« Les membres des commissions de gestion/ finances et permanente pour leur travail.

La Municipalité pour la bonne collaboration.

Les membres du Bureau du Conseil pour leur efficacité. »

Il fait un rappel pour les votations à main levée :

« les gens qui ne se manifestent jamais correspondent à un vote nul. En cas de votation à la majorité absolue, ce vote ne rentrerait pas en ligne de compte pour le calcul de la majorité, contrairement à une abstention qui correspond à un vote blanc. C'est légitime et normal de ne pas arriver à se prononcer sur une décision. C'est pour cela que le vote blanc existe et c'est une manière de manifester un désaccord sur les solutions proposées ou une mauvaise clarté du dossier présenté. Le vote nul lui ne sert à rien !



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2017

Je vous invite à avoir le courage de vos opinions et lever la main soit pour le oui, le non ou pour l'abstention. Abstention veut dire que vous ne prenez pas parti pour ou contre le projet, mais ne veut pas dire que vous vous absteniez de voter ! Cela facilite lors du comptage des votes.»

Il informe qu'à la fin de ce Conseil, il y aura un apéritif offert par la Municipalité.

5. Vœux et divers.

- En réponse à M. P.-H. Conod concernant les sapins de Noël, le Syndic informe que cela était écrit dans le tout ménage avec la date du 13 décembre.

- M. A. O. Conod : il faut réfléchir au problème de l'eau. Il fait référence à une émission passée à la télévision où il y avait entre autres la proposition d'heures de distribution. Il suggère une réflexion pour les nouvelles constructions, soit d'installer des toilettes sèches.

En lien avec ce qui a été dit sur l'ORPC, il relève que l'ancien district d'Orbe n'a pas de député. Tout a basculé sur Yverdon. Ce qui risque de se passer, avec le temps et le pouvoir qui se déplace, c'est de n'avoir plus rien à dire sur la gestion des associations. Il faudrait s'y prendre assez tôt pour voir comment gérer la répartition des délégations ou alors avancer dans le projet de fusion de communes.

- M. Y. Brechbühl : Il y a deux députés à Rances, un à Lignerolle.

- M. A. O. Conod : Il n'y a personne à Vallorbe. Il faut faire attention à cette répartition du pouvoir dans les organisations intercommunales.

- Mme I. Viatte : notre génération ne va pas connaître de pénurie d'eau. Les toutes petites sources devront être fermées. C'est une décision du canton et il n'y a pas moyen d'aller contre. Il y a une réflexion, à notre niveau, avec l'AISM, pour rentabiliser nos sources et pouvoir les garder.

- Mme V. Schaller Borloz : elle a été visiter la coopérative d'habitation à Sainte-Croix. Sur le toit, il y a une énorme citerne de récupération de l'eau de pluie. Après filtrage, l'eau est utilisée pour la consommation des ménages. Existe-t-il des modèles de citernes à proposer aux particuliers pour les chasses d'eau ou l'arrosage des jardins ?

- M. M. Jolliet : le système n'est pas nouveau. Il a, chez lui, une citerne de récupération d'eau de pluie de 6'000 litres.

- M. M. Conod : il rappelle qu'il faut entretenir le toit en ardoise de la fontaine du bas du village.

- M. A. Mabile : il revient sur le tout ménage envoyé par la Municipalité concernant le déneigement où celle-ci se décharge de tout dégât lié au déneigement. Il souhaite savoir ce qui se passe concrètement en cas de dégât. Est-ce tout à la charge du propriétaire ou le « déneigeur » est-il assuré ?

- M. P. - D. Collomb : la Municipalité pensait surtout aux voitures mal parkées sur les bords de routes. Le Syndic va regarder avec M. R. Roy s'il a une RC couvrant les frais, dans le cas où il serait fautif.

En lien avec la remarque de Mme M. Conod-Briod sur le groupe de suivi concernant la gravière et la maison Holcim, et sa demande de savoir combien la commune va recevoir, il répond :

Il y a deux dossiers. Pour la forêt, cela concerne la maison Cand Landi. Pour le défrichement qui se fera sur le site que Holcim va exploiter, vu que c'est inférieur à 30 ans, cela sera reboisé au fur et à mesure. Concernant le déneigement, il se fera jusqu'à la gare vu qu'il n'y aura pas d'activité cet hiver à la gravière. Il informe sur le groupe de suivi : ils se sont vus trois fois cette année, une fois au printemps à la salle du milieu du village, au mois d'août, ils ont fait une sortie sur la commune de Montcherand, Baulmes afin de voir comment a été fait le réaménagement après exploitation d'une gravière. Une troisième rencontre a eu lieu il y a un mois, à Bretonnières. A ce moment-là, la question suivante a été posée : combien va-t-on toucher au mètre cube de terre qui va revenir sur le site ?

Ce qu'il faut comprendre c'est que la commune de Bretonnières met à disposition un site pour amener des matériaux. Il y a deux entreprises. Il remercie l'ancienne Municipalité qui a pris la décision de mandater et de faire venir Cand Landi, une entreprise régionale avec qui on peut discuter. Ils ont répondu ainsi : il y aura environ 4 millions de mètres cubes qui vont arriver. Il y aura des infrastructures à payer. Rien que pour le quai de déchargement, ils comptent 2 millions, pour faire la fosse qui va recevoir les matériaux et après il y a la ligne CFF, les piliers métalliques côté gauche direction Vallorbe vont être déplacés, une piste sera à construire. Ce n'est pas la maison Cand Landi qui va offrir ceci à la commune de Bretonnières.

La Municipalité souhaite de la transparence avec les entreprises et les rend attentifs au fait qu'elle désire des comptes clairs. Est-ce qu'il va rester 1 franc, 1,50 francs, 2 francs, 2,50 francs au mètre cube pour la commune ? Lors de cette séance, personne ne s'est avancé pour dire un chiffre. On va toucher quelque chose, le projet en vaut la peine.

- Mme A. Villard : le chiffre sera-t-il connu au moment de la mise à l'enquête ?



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2017

-
- M. P. - D. Collomb : il ne pense pas, car l'entreprise attend que la mise à l'enquête soit acceptée, car ils ont déjà investi plusieurs centaines de milliers de francs pour l'étude. La condition pour que le projet avance est que la mise à l'enquête soit acceptée. La séance d'information aura lieu au mois de janvier. Il pense, d'après les discussions qu'ils ont eues, avoir un minimum d'1,50 francs.
 - M. A.O. Conod : y a-t-il un moyen de pression ?
 - M. P. - D. Collomb : pas vraiment, le privilège que l'on a, c'est que les CFF sont intéressés.
 - M. Conod : souhaite qu'il y ait beaucoup de monde lors de cette soirée d'information.
 - M. J. Martin : il faut faire attention à ne pas être trop gourmand.
 - M. J.-L. Conod : si on compte 1 franc/m³, cela fait 4 millions de francs. Sur 30 ans, Fr. 130'000.- par année. C'est quasiment autant que la gravière actuellement. Il rejoint John Martin sur sa réflexion.

Au nom du bureau, M. le Président remercie les membres du Conseil Général de leur attention et leur souhaite, ainsi qu'à leur famille, de très bonnes fêtes de fin d'année, ainsi que ses meilleures vœux pour 2018.

Prochaines séances du Conseil :

Mercredi 6 juin 2018 - Mercredi 3 octobre 2018 - Mercredi 5 décembre 2018.

Sous réserve de modification de date ou de Conseil supplémentaire ou extraordinaire.

La séance est levée à 20h57.

Yann Brechbühl
Président

Francine Roth
Secrétaire